REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 69-253 /PR-SGG

du 7 Octobre 1969

chargeant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale

---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement,

VU le message téléphoné N°391/MEN-Cab du 7 Octobre 1969, annonçant le départ en mission du Ministre de l'Education Nationale,

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 6 Octobre 1969, Mr Issaka DANGOU, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale, pendant l'absence de Mr Mama CHABI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Octobre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6
CES 5 - Ministères 10 - SGG 4
SGM 10 - SGPR-IAA-DCCT-DN 4
Gde Chanc. 1 - DGAJL 2 -
DEP-Dtion Stat. 4 - JORD 1.